

Monsieur le Président, ce contribuable de 81 ans a payé les \$950, mais l'attitude et les méthodes de Revenu Canada laissent sûrement à désirer.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LES FONDS

M. Rod Murphy (Churchill): Dans le budget des dépenses qu'il a déposé hier, monsieur le Président, le gouvernement fédéral annonce qu'il va réduire les crédits alloués au programme de création d'emplois pour les adultes. Ainsi, Canada au travail ne disposera plus que de 440 millions de dollars, le gouvernement ayant réduit de moitié les crédits qu'il affectait à ce programme. Par suite de ces compressions de dépenses, de nombreux Canadiens qui avaient pu jusque-là bénéficier de ce programme et de programmes analogues ne pourront plus dorénavant obtenir d'aide du gouvernement fédéral, alors que le Canada compte déjà plus de deux millions de chômeurs. Tant que le Canada comptera autant de chômeurs, je trouve immoral que le gouvernement fédéral agisse ainsi.

Au début de la journée, la société Sherritt Gordon Mines, dans le Nord du Manitoba, a annoncé qu'elle fermait sa mine de Leaf Rapids. Ces mineurs congédiés qui vont chercher du travail auront besoin d'aide. La décision du gouvernement fédéral de comprimer ainsi les dépenses en période de chômage aigu ne va être d'aucun secours pour ces mineurs ni pour tous les autres Canadiens qui traversent une époque difficile de leur vie.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DÉCISION DE FAIRE ENTRER LES PENSIONS DE COMMISSIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE CALCUL DU REVENU

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, il est regrettable de s'apercevoir que des milliers de Canadiens dont le revenu est déjà limité risquent de perdre de l'argent cette année à la suite d'une modification du régime fiscal fédéral. Je veux parler des personnes âgées de plus de 65 ans qui reçoivent des pensions de commissions d'accidents du travail provinciales. Auparavant, ces pensions n'entraient jamais dans le calcul permettant d'établir si une personne de plus de 65 ans avait droit au supplément de revenu garanti, mais ce ne sera plus le cas à compter de cette année.

Autrement dit, monsieur le Président, bien des pensionnés qui naguère avaient droit au supplément de revenu garanti n'y auront plus droit ou recevront des prestations restreintes. Cette modification fiscale touchera quelque 25,000 personnes âgées indigentes. A vrai dire, on va comprimer des dépenses nécessaires destinées aux pensionnés. Des gens qui, l'année dernière et l'année précédente, avaient droit au supplément de revenu garanti n'y sont maintenant plus admissibles. C'est une injustice qu'il faut réparer.

Questions orales

• (1415)

Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), a fait grand état du supplément de \$50 par mois pour les personnes âgées célibataires, elle s'est empressée d'ajouter qu'elle espérait que les gouvernements provinciaux n'en profiteraient pas pour augmenter les coûts auxquels doivent faire face les personnes âgées bénéficiaires. Or, c'est le gouvernement fédéral qui s'en prend aux personnes âgées indigentes en procédant à cette modification fiscale.

J'exhorte donc le gouvernement fédéral à abroger cette mesure odieuse qui causera des problèmes indescriptibles à des personnes âgées qui peuvent très difficilement se permettre une réduction de leur revenu.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LA RÉPARTITION DES FONDS PAR CIRCONSCRIPTION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'ignore pas que nous cherchons à obtenir des renseignements sur le programme spécial de stimulation de l'emploi depuis novembre 1982. Hier, il nous a remis une liasse de documents qui contiennent notamment des données sur le Programme des initiatives spéciales d'emploi. Nous avons donc été à même de constater que des 184 millions de dollars que le gouvernement a consacrés jusqu'ici au Programme des initiatives spéciales d'emploi, 80 p. 100 sont allés à des circonscriptions libérales et moins de 12 p. 100 à des circonscriptions conservatrices.

Étant donné que le gouvernement a tenu à l'écart de ce programme la population de même que tous les députés à l'exception des libéraux, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il justifier son refus de venir en aide aux chômeurs dans les circonscriptions qui ne sont pas représentées par des libéraux?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député prétend que ses données sont factuelles. Je ne sais pas si l'attribution des crédits correspond à ce qu'il affirme . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: . . . mais ce ne serait pas étonnant puisque les députés d'en face répètent depuis des semaines qu'ils ne se sont pas préoccupés de demander des fonds en vertu de ce programme.

En réalité, en ce qui concerne la répartition des crédits par province, étant donné que certaines n'ont pas de députés libéraux mais qu'elles ont tout de même obtenu des subventions, il est donc évident que celles-ci ont été attribuées à des circonscriptions représentées par l'opposition.